

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2012**

Délibération
n° 2012.09.122.B

Filière Mécatronique -
Gestion
prévisionnelle des
emplois et des
compétences
(GPEC) : demande de
subventions

LE VINGT SEPTEMBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie d'Angoulême, Salon de la Tranchade suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **13 septembre 2012**

Secrétaire de séance : Brigitte BAPTISTE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Didier LOUIS, André BONICHON

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2012**DELIBERATION
N° 2012.09.122.B**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FILIÈRES

Rapporteur : Monsieur le Président

**FILIERE MECATRONIQUE - GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES
COMPETENCES (GPEC) : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Dans le cadre du soutien à la filière Mécatronique angoumoisine, un accord-cadre territorial pour la conduite du plan d'actions de développement de l'emploi et des compétences au sein de cette filière stratégique a été signé le 22 mars 2012 entre l'Etat, le GrandAngoulême, la CCI d'Angoulême et l'Interconsulaire.

Le programme d'actions s'articule autour de 3 axes principaux composé chacun de sous-actions :

Axe 1 : Renforcer le maintien des salariés dans l'emploi

Axe 2 : Faciliter les recrutements

Axe 3 : Adapter dès aujourd'hui le management aux enjeux à venir

La conduite, l'animation générale et la valorisation du plan d'actions sont assurées par le GrandAngoulême, qui sera appuyé par la DIRECCTE-UT16 et en étroite collaboration avec les différents partenaires.

La dynamique de mise en œuvre du programme a été lancée dès la signature de l'accord-cadre et les réunions des groupes de travail ont permis d'affiner le coût des différentes actions.

Ainsi, le nouveau plan de financement prévisionnel du programme sur 2 ans serait le suivant :

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Accompagnement méthodologique	50 000	Etat	40 000
Animation et coordination	60 000	FSE	61 600
Actions collectives	30 000	Grand Angoulême	60 000 (valorisation de la masse salariale)
Communication et Promotion	27 000		
Accompagnement ARACT	26 400	CCI	4 000
		Interconsulaire	1 400
		Fonds publics divers (jours préfinancés ARACT)	26 400
TOTAL	193 400	TOTAL	193 400

Pour mener à bien certaines actions, l'Etat va s'appuyer sur l'ARACT – Association Régionale de l'Amélioration des Conditions de Travail – dans le cadre de jours préfinancés.

Les dépenses sont programmées pour 90 200 € la première année et 103 200 € la deuxième.

La participation du GrandAngoulême reste inchangée et s'élève à 60 000 €.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions pour le cofinancement du programme, notamment auprès de l'Etat et de l'Europe (FSE), et à signer les documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 28 septembre 2012	<u>Affiché le :</u> 28 septembre 2012